

De la prise de conscience de l'écologie active.

Edito

Nous avons tous sous-estimé la percée accomplie sur le terrain des idées de l'écologie active, de l'écologie politique.

Comme toujours, il a fallu une rencontre entre un discours et une attente, ou une offre et une demande.

Le changement climatique et ses dangers pour nos sociétés dépassent les frontières et représentent désormais un enjeu supranational.

La crise du capitalisme vécue depuis plusieurs mois par des milliers de nos concitoyens a brutalement mis en lumière les impasses de la dérégulation.

L'écologie apparaît comme une alternative concrète aux modes de création de valeurs.

La réponse à la crise économique doit être aussi une réponse écologique et éthique.

La préservation de l'accès aux biens premiers, comme l'eau ou certaines matières premières, est devenue un enjeu majeur.

Le secteur des déchets, de part sa stratégie de valorisation et de diminution des résidus ultimes, est devenue un acteur incontournable.

Après le tout mis en décharge ou le tout mis en incinération, le traitement mécano biologique, la biométhanisation ou encore la production d'énergie à partir de com-



bustible solide de récupération sont une réponse aux enjeux du futur, même si nous le savons bien, elle ne peut être que partielle.

Cette évolution, si elle veut être éthique, doit être encadrée par des règles précises. Des normes, des certifications et des agréments sont devenus indispensables pour la gestion de notre environnement.

shanks. s'est inscrite depuis plusieurs années dans la voie de ce changement. En obtenant tous les agréments et certifications nécessaires, **shanks.** apporte sa contribution à la réponse que le monde attend.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Marcuz'.

Philippe Marcuz
Administrateur délégué



Les obligations de reprise.

Lancées il y a une quinzaine d'années, les obligations de reprises couvrent aujourd'hui une vingtaine de flux de déchets (emballages industriels et ménagers, piles, batteries, emballages phytopharmaceutiques, pneus, véhicules hors d'usage, huiles et graisses de friture, lampes, imprimés, déchets photographiques, médicaments périmés...). Mais avant tout, ces obligations de reprises traduisent le principe de la "responsabilité étendue du producteur" consacré par l'OCDE.

L'objectif est de définir une méthodologie dans laquelle la responsabilité du producteur et/ou de l'importateur du bien est étendue afin d'y englober le coût final du traitement. La responsabilité financière du traitement du bien qui devient par la suite un déchet, n'est plus assurée par le détenteur final mais bien par le producteur.

En 1993, le législateur fédéral a mis en place ("loi écotaxes") l'obligation de gestion pour les piles et les bâches agricoles. Trois ans plus tard ce sont les obligations de reprises pour les emballages qui ont vu le jour et se sont traduites sur le terrain par l'émergence d'organismes tels que FOST Plus et VAL-I-PAC qui ont pris en charge les obligations des emballeurs. Dans la foulée, d'autres organismes ont également vu le jour tels que Recytyre, Recupel, Valorfrite...



Ces organismes, financés par les cotisations que payent les utilisateurs lors de l'acquisition du bien, organisent ensuite la collecte et le recyclage / valorisation des déchets. D'un point de vue pratique, la collecte et le traitement sont confiés à des professionnels du secteur des déchets, soit via des appels d'offres qui désignent un ou plusieurs prestataires, soit en laissant le marché ouvert et en organisant simplement l'administration de l'information.

Pour notre secteur, il s'agissait bien entendu d'une véritable opportunité de se développer et d'offrir des services innovants. **shanks.** n'a jamais été en reste et s'est positionné sur plusieurs de ces marchés.

> Recytyre.

Que peut proposer **shanks.** pour les pneus usés ?



Dans le cadre des obligations de reprise, l'asbl Recytyre a vu le jour en 2003, en vue d'assurer une gestion responsable des pneus usagés.

Le principe de fonctionnement est basé sur le paiement d'une redevance lors de l'achat d'un pneu neuf afin de financer l'élimination de celui-ci en fin de vie. Toute entreprise qui vend des pneus neufs peut donc se défaire d'un nombre équivalent de pneus usagés auprès d'un collecteur agréé, tel que **shanks.** après avoir été enregistré elle-même auprès de Recytyre.

shanks. peut vous aider dans les démarches administratives auprès de Recytyre et, après enregistrement, vous débarrasser de vos pneus usagés soit par apport dans un de nos centres de tri, soit par l'enlèvement dans votre entreprise.

Enfin, outre les marchands de pneus et les garages, les administrations gérant des parcs à conteneurs accessibles aux particuliers peuvent également se faire enregistrer auprès de Recytyre. Besoin d'un "pneu" d'aide, contactez-nous !

> VAL-I-PAC.

Que peut proposer **shanks.** pour les emballages industriels?



L'ensemble des centres de **shanks.** sont agréés VAL-I-PAC. Pour vous clients, cela signifie qu'en mettant en place au sein de votre entreprise la collecte sélective des emballages et en confiant l'enlèvement de ces déchets d'emballages à **shanks.**, vous recevez automatiquement des primes de VAL-I-PAC, et ce chaque année! Pour les formalités, vous n'avez rien à faire, **shanks.** se charge de réaliser les déclarations nécessaires auprès de VAL-I-PAC.

Suivant vos quantités d'emballages et la nature de ceux-ci, vous pouvez ainsi toucher des primes allant d'une centaine à plusieurs milliers d'euros par an.

Exemples de primes :

- > 1 conteneur 1100 L de papier-carton: € 110,00/an
- > 1 sac 400 L de films plastiques: € 0,90/sac
- > 1 tonne de bois d'emballages: € 10,00

> Valorfrit.

shanks. est un opérateur agréé par Valorfrit, l'organisme qui gère l'obligation de reprise des huiles et graisses de friture, en Belgique. Par conséquent, autant les huiles d'origine ménagère que celles d'origine professionnelle (friterie, snack, restaurant...) peuvent être confiées à nos services de collecte avec la garantie d'une bonne gestion.

Nos équipes proposent aux clients des récipients (fût de 30 à 200 L ou IBC 1000 L) de tailles adaptées en fonction de la fréquence d'enlèvement et de l'accessibilité des lieux.



Que peut proposer **shanks.** pour les huiles et graisses de friture?

Ces déchets, après avoir transité par nos centres de regroupement, sont expédiés vers leur destination finale. Ils y sont, pour la plupart, transformés en combustible biodiesel moins polluant. Le reste, une fois traité, est utilisé dans des produits tels que le bois aggloméré, plastique, savons industriels, lubrifiants... et pour la combustion dans la production d'électricité verte.

> Valorlub.

Que peut proposer **shanks.** pour les lampes à décharges usagées ?



1. Les lampes à décharge sont soumises à une obligation de reprise depuis le 1/7/2007.

shanks. est agréé en tant que collecteur auprès de Recupel pour la collecte de ces déchets.

Qu'est-ce qu'une lampe à décharge ? C'est une lampe électrique constituée d'un tube ou d'une ampoule en verre remplie de gaz ou de vapeur (ex. tube néon).

2. Qu'offrons-nous ? Un service gratuit pour l'enlèvement, la location et le traitement.

- > Vous avez au moins 200 kg de tubes TL par an: un box de 1 m³ sera mis à votre disposition ;
- > Vous avez de plus petits stocks: une boîte à lampe pouvant contenir 50 kg vous sera fournie et ce maximum 3 fois/an.

3. Sous quelles conditions :

- > Vous vous enregistrez en tant que "détenteur" sur www.recupel.be pour obtenir un login et un mot de passe qui vous permettront d'introduire des demandes de transport en choisissant évidemment **shanks.** en tant que collecteur !
- > Respectez les conditions de base: pas de lampes cassées, pas de perte de temps lors du chargement, pas de déchets d'emballages et pas d'autres produits que des lampes à décharge...
- > Sous ces conditions, **shanks.** enlèvera les lampes endéans les 10 jours.



> Fost Plus.

Comment **shanks.** intervient-il dans les schémas de collecte et de recyclage des emballages ménagers ?



FOST Plus a été créé en 1994 à l'initiative des producteurs et importateurs d'emballages, de produits emballés ou de matériaux d'emballages, les entreprises de distribution et les fédérations professionnelles. Fin 2008, l'asbl FOST Plus comptait plus de 5.644 membres qui ont conjointement mis sur le marché 730.000 tonnes d'emballages. En tonnage, le verre et le papier carton représentent 60% des emballages. Les secteurs de l'alimentation et des boissons mettent à eux seuls sur le marché 76% des emballages concernés.

Afin de cibler la collecte de ces déchets d'emballages, FOST Plus a mis au point un scénario comprenant, d'une part la collecte en porte à porte des réci-

pients appelés PMC (Plastique - Métaux - Cartons à boisson) via le sac bleu, la collecte des cartons et journaux en porte à porte ou via les parcs à conteneurs et la collecte du verre, soit en porte à porte soit via les bulles. En 2008, la quantité d'emballages et de vieux papiers collectés s'élevait à 117 kg/hab/an.

shanks. collecte en Belgique les sacs bleus pour le compte de l'intercommunale INTRADEL, ainsi que pour le compte de la ville de Liège, mais est également impliqué dans le traitement et le conditionnement des papiers cartons issus des collectes sélectives dans le Brabant Wallon.

> shanks.kortemark. à la vapeur.

Depuis fin juin 2009, **shanks.kortemark** a lancé la production de combustibles solides de récupération SRF (Solid Recovered Fuel) bruts (30-300) destinés à l’approvisionnement de la centrale biovapeur d’Electrawinds, située à Ostende. Les déchets non dangereux sont réduits, déferrisés et débarrassés

des fractions fines. A l’heure actuelle, la production s’élève à 900 tonnes par mois, pour atteindre les 2.200 tonnes après optimisation des machines. Auparavant orientée sur la logistique, **shanks.kortemark** accorde désormais une importance toute particulière au traitement interne des déchets. Même en temps de crise, l’entreprise se développe!



> shanks.gent. Produits COPRO.

90% des 250.000 tonnes de déchets traités chaque année par **shanks.gent** sont réutilisés à bon escient.

Une partie importante, qui provient des déchets de construction, de démolition et du nettoyage des sols, est utilisée en tant que matériau brut.

Chaque année, nous en livrons quelque 100.000 tonnes sur différents chantiers.

Afin de garantir la qualité, notre production est contrôlée par un organisme indépendant, la COPRO. Reconnue par les autorités flamandes, cette organisation peut par conséquent certifier la production de granulats.

Le système COPRO vise à contrôler l’ensemble de la chaîne, c’est-à-dire à fournir une traçabilité depuis l’origine jusqu’à la vente.



Ce point est extrêmement important pour garantir la qualité en matière de technique de construction et d’hygiène environnementale.

Des visites de chantier sont régulièrement organisées, durant lesquelles l’ensemble des licences et des procédés sont contrôlés et des échantillons prélevés, afin de vérifier tous les paramètres. C’est la seule façon d’offrir une seconde jeunesse aux déchets de construction, et ce, de manière responsable.

> Forolux. Renouvellement du certificat GMP.

Forolux Wielsbeke est fière d’annoncer que son certificat GMP a récemment été prolongé pour une période de trois ans, ce qui témoigne une nouvelle fois de l’attention que l’entreprise porte à la qualité et au service. Le GMP ou “Good Manufacturing Practice” est un système de garantie de la qualité destiné à l’industrie pharmaceutique, l’industrie cosmétique et l’industrie alimentaire. Au sein de ces trois secteurs, GMP contribue à assurer la sécurité pour l’homme, l’animal et l’environnement en établissant des directives en matière de qualité et de sécurité des produits.

Grâce à ce certificat, **Forolux** peut, chaque année, proposer ses services à divers cultivateurs de maïs, notamment. Ainsi, en septembre et octobre, le maïs cultivé est récolté et livré à différents éleveurs, qui utilisent la céréale hachée pour nourrir leurs bovins.

Bref, grâce à une gestion judicieuse de la qualité au quotidien, **Forolux** s’attelle à demeurer active sur différents terrains.

Cette nouvelle certification montre le réel intérêt que porte le Groupe **shanks** aux certifications de qualité. De plus, chacune des filiales de **shanks** dispose des agréments, dans les trois régions de Belgique, pour collecter et transporter les déchets toxiques et dangereux.



> Le sable **BENOR**.

Depuis mai 2009, la division Sablière du Groupe **shanks.** est autorisée à utiliser la marque **BENOR** sur ses différents produits que sont les sables maçon, béton, lavé. Un audit biennuel est effectué par le CRIC et un contrôle hebdomadaire des produits est réalisé par un labo externe.

La marque volontaire de qualité **BENOR** dans le secteur des granulats, basée sur l'application d'un règlement, est une certification de la qualité des produits sur base de laquelle une tierce partie atteste, avec un niveau de confiance suffisant, la conformité des caractéristiques des granulats déclarées par le producteur **shanks.** Le règlement d'application décrit la procédure de certification volontaire de conformité des produits **BENOR** applicables aux granulats conformes aux normes NBN



EN 1260 (béton), NBN EN 13043 (hydrocarboné), NBN EN 13242 (génie civil), NBN EN 13139 (mortier) et aux prescriptions techniques PTV411 (essais).

Le présent règlement ne peut s'appliquer qu'à des granulats portant le marquage CE de niveau 2+ disposant donc préalablement d'un système de maîtrise de la production des granulats certifiés. Ce système de maîtrise doit être conforme aux normes européennes.

> Les certifications de **shanks.**



Depuis plusieurs années, le Groupe **shanks.** s'est inscrit dans une volonté d'obtenir différents types de certifications.

Les démarches ont souvent débuté par une certification sécurité (VCA), parce qu'en tant que contractant, **shanks.** a répondu à l'exigence de certains clients. Dans d'autres cas, cela a été une certification environnement (EMAS) pour se mettre en conformité avec un permis d'environnement.

Peu à peu, certains bassins ont décidé de se lancer dans la certification qualité avec l'ISO 9001 et la certification environnement avec l'ISO 14001.

Un gros travail d'intégration de tous ces référentiels en un seul système documentaire a déjà été accompli ; ce qui permet d'avoir des procédures et des documents uniques et faciles d'utilisation pour le personnel.

Un autre avantage, c'est la réalisation d'"audits intégrés" par l'organisme certificateur, ce qui diminue globalement le nombre d'auditeurs externes et donc le nombre d'audits.

Cependant, cela n'est possible qu'à partir du moment où l'organisme certificateur dispose d'auditeurs qualifiés pour les différentes certifications.

Actuellement, **shanks.belgique** dispose des certifications suivantes.

> **Shanks sa**

- **EMAS** et **ISO 14001** échéance le 02/04/10
- **VCA** et **ISO 9001** pour la collecte et tri (audit intégré prévu en novembre 2009)
- **Bénor**

> **Shanks Brussels**

- **VCA** et **ISO 9001** (audit intégré prévu les 13, 15 et 18/01/10)
- **Ecolabel** échéance le 01/05/11

> **Shanks Hainaut**

- **VCA** et **ISO 9001** éch. 24/07/11 (audit intégré)
- **MASE** échéance le 12/11/11

> **Shanks Liège-Luxembourg**

- **VCA** et **ISO 9001** éch. 13/11/09 (audit intégré)
- **ISO 14001** échéance le 29/06/11

> **Shanks Vlaanderen**

- > **Kortemark**
 - **ISO 14001** échéance le 08/02/10
- > **Gent**
 - **VCA** échéance le 30/05/11
 - **ISO 9001** échéance le 08/03/10
 - **Achilles** échéance le 29/06/12
 - **COPRO, Banque des Sols** éch. le 01/01/11
- > **Roeselare**
 - **VCA** échéance le 12/01/12
 - **ISO 9001** et **14001** éch. 08/10/11 (audit int.)

> **shanks.brabant.** Inauguration d'un centre de tri dans la sablière de Mont-St-Guibert.



Monsieur Jean-François Breuer, Bourgmestre de Mont-Saint-Guibert, Philippe Marcuz (Administrateur), Charles Michel et David di Santo.

Le 28 mai dernier, **shanks.** a inauguré un nouveau Centre d'Environnement au cœur de la Province du Brabant Wallon, sur le territoire de la commune de Mont-Saint-Guibert.

L'investissement porte sur 4 millions d'euros.



L'accès au site est aisé, ce dernier étant situé à proximité d'axes routiers. L'entrée s'effectue par la rue des Trois Burettes, au niveau de la bretelle de lancement de la RN25 et le site est situé au fond de la sablière.

Au sein de **shanks.brabant.**, ce Centre d'Environnement a permis de centraliser les activités existantes :

- > la collecte et la location de conteneurs ;
- > le tri et le recyclage des papiers, cartons, plastiques (anciennement Devriendt) 35.000 tonnes.

Il permet également d'augmenter la capacité de tri en Région wallonne et plus spécifiquement en Brabant wallon grâce à sa nouvelle activité de tri, prétraitement et regroupement de déchets non dangereux (déchets industriels banals - DIB - et encombrants ménagers DMA) - 55.000 tonnes.



En fonction des besoins du marché ou de problèmes techniques survenant à d'autres unités de traitement des déchets, il pourra également être utilisé pour le regroupement et le transfert des déchets ménagers et/ou de déchets verts.

> shanks.brussels. poursuit son extension.



Suite à l'augmentation importante de son personnel ces dernières années, il était nécessaire d'étendre les infrastructures.

Nous avons eu le plaisir d'inaugurer en 2009 un bloc social, un local bascule et de nouveaux bureaux.

Dans un souci de développement durable, ces bâtiments ont été conçus entre autres avec une isolation haute performance et un chauffage par pompe à chaleur.



> shanks'people.

Depuis septembre 2009, la direction financière du Groupe en Belgique est assurée par **Johan Strauven**.

Agé de 46 ans et doté d'une solide expérience financière dans plusieurs multinationales (dont Artenius PET Packaging, AMCOR, Schmalbach Lubeca, Johnson Controls), Johan pourra, grâce à un œil tout à fait neuf, nous apporter une réelle valeur ajoutée.

Nous lui souhaitons de s'intégrer rapidement dans notre équipe.



updating



Tous droits réservés - Editeur responsable: Philippe Marcuz

Shanks sa - Rue Edouard Belin 3/1 - 1435 Mont-Saint-Guibert
Tél. 010/233 660 - Fax 010/233 661 - info@shanks.be

Par respect environnemental, shanks. imprime sur du papier 100% recyclé.